

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2011 À 19 HEURES 30

PUBLIE LE

23 DEC. 2011

N° 7 - 209 / 2011 : DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉNERMASSE - SUBVENTION À L'E.P.L.E.F.P.A DU TARN

L'An Deux Mille Onze, le 20 décembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 20 décembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Françoise LESCURE, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain LONG, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2011**N° 7 - 209 / 2011 : DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉNERMASSE - SUBVENTION À L'E.P.L.E.F.P.A DU TARN**

Piloté : développement économique, enseignement supérieur, recherche

Autres services concernés : SAJM, Finances et budget, Assainissement

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été sollicitée par l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn (établissement agro-environnemental du Tarn) pour poursuivre le soutien au projet d'étude de méthanisation par boues granulaires proposé par sa plate-forme technologique « GH₂O ».

La PFT « GH₂O » constitue sur le territoire et plus largement en Midi-Pyrénées un outil adapté à l'innovation des TPE et PME, particulièrement dans le domaine du traitement des effluents et la valorisation des déchets. Elle fait partie des rares plates-formes technologiques à avoir été labellisée et reconduite par le Ministère.

Aujourd'hui, les questions environnementales et énergétiques sont au cœur des préoccupations des entreprises industrielles et agricoles. Depuis quelques années, la PFT « GH₂O » mène un programme de recherche appliquée sur la méthanisation d'effluents liquides d'origine agricole ou industrielle. Elle a conçu un pilote de méthanisation qui permet de tester le procédé avant de passer à une échelle industrielle. Ce procédé de traitement biologique des effluents par méthanisation tend à se développer car il répond à la fois au traitement des déchets et à leur valorisation par une production énergétique.

L'étude sur 3 ans permettra, grâce à la construction d'un pilote de méthanisation à boues granulaires, d'identifier les phénomènes de toxicité qui interviennent sur la biomasse bactérienne et qui entravent le processus de méthanisation afin de l'optimiser.

Le développement de ce pilote comme véritable « outil » à des fins techniques, économiques et pédagogique devra répondre aux objectifs suivants :

- développer l'expertise et la technicité de la PFT sur le procédé de méthanisation en proposant par le développement d'un équipement de démonstration à vocation pédagogique des activités pratiques aux étudiants de Licence Professionnelle,
- tester l'influence de divers paramètres (pH, température, teneurs en nutriments...) sur l'efficacité de la méthanisation,
- expérimenter la méthanisation d'effluents industriels réels de différents types (vicoles, sucrés...) : les industries de l'agro-alimentaire (laiteries, fromageries, charcuteries, caves, distilleries, sucreries, confitureries, fabrication de bonbons....) et de la pharmacie présentes sur le territoire albigeois et tarnais seront ciblées,
- compléter les équipements du pilote afin de l'adapter à une utilisation sur site industriel : finaliser un outil plus robuste, plus facile d'utilisation.

Ce projet dans sa deuxième année de réalisation est estimé à 30 200 €.

Un tel projet renforce le potentiel local dans le domaine de la biomasse et des énergies durables et contribue à une structuration de la filière Enermasse.

En accompagnant la PFT GH2O, la communauté d'agglomération de l'Albigeois conforte son positionnement sur ce secteur et favorise le transfert de technologie au service des entreprises.

Je vous propose de contribuer à cette démarche structurante pour le territoire et de verser une subvention d'investissement à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn de 5 750€ (cinq mille sept cent cinquante euros), ce qui représente 50% du montant des investissements. Une convention fixant les obligations des parties et les modalités d'attribution de la subvention vous est proposée. Elle prendra fin au 31 décembre 2012.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 22 novembre 2011,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn sis route de Toulouse - 8100 Albi (Siret : 1981012140064) de 5 750€ (cinq mille sept cent cinquante euros) en 2012.

☞ **APPROUVE** la convention annexée fixant les modalités d'attribution et de versement de cette subvention.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la signature de ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

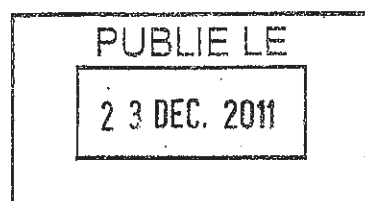
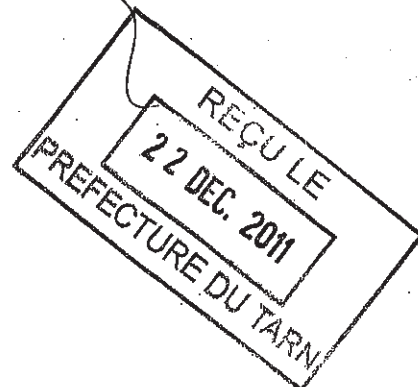
☞ **DIT QUE** les crédits sont prévus au budget général de l'exercice 2012 chapitre 204 - fonction 23.

Pour extrait conforme,
Fait le 20 décembre 2011,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



CONVENTION

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président dûment habilité aux fins de signature par délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2011,

Et

L'E.P.L.E.F.P.A du Tarn, représenté par son Directeur, Monsieur Jean-Michel GENAUX

Il est convenu ce qui suit

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a identifié la filière énergies - dont en particulier la valorisation énergétique des déchets et effluents divers - comme un axe de développement pour le territoire. En s'appuyant sur un potentiel de recherche et de transfert de technologie reconnus et de haut niveau, cette filière se concrétise notamment au travers du projet de cluster « Enermasse » et de la future plateforme technologique ValThera.

Ayant dans son champ de compétences le traitement des eaux usées, les questions environnementales, le développement économique et l'accompagnement au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie en lien avec les entreprises, la communauté d'agglomération de l'Albigeois soutient les travaux réalisés par la PFT « GH₂O » de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn sur le procédé de méthanisation à boues granulaires, et ce à double titre : économique et technologique.

De son côté, l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn souhaite consolider son ancrage territorial et apporter des solutions adaptées aux entreprises du Tarn. Pour ce faire elle a besoin du soutien des collectivités territoriales.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à favoriser l'innovation et le développement des techniques de méthanisation dans le département du Tarn en s'appuyant sur le pilote de méthanisation à boues granulaires de la PFT « GH₂O » de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn.

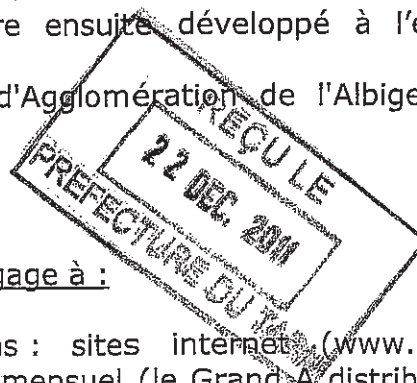
L'étude permettra d'identifier les phénomènes de toxicité qui interviennent sur la biomasse bactérienne et qui entravent le processus de méthanisation afin de l'optimiser. Au final, la PFT disposera d'un outil fiable et adapté à la taille de TPE et PME locales des secteurs de l'agroalimentaire et de la pharmacie, qui pourra être ensuite développé à l'échelle industrielle.

Les conditions de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn sont définies comme suit.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES

2-1. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'engage à :

- ✓ promouvoir le partenariat via ses publications : sites internet (www.grand-albigeois.fr, www.albi-innoprod.com) magazine bi-mensuel (le Grand A) distribué sur l'ensemble du territoire de l'Albigeois) et à travers son réseau de partenaires



- ✓ verser une subvention à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn sous couvert de la réalisation des objectifs fixés
- ✓ participer aux réunions de la commission de la PFT et du comité de pilotage du projet.

2-2. En contrepartie, l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn s'engage à :

- ✓ mentionner le soutien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et insérer son logo sur l'ensemble des supports de communication, lors des présentations orales et écrites quelles qu'elles soient, concernant le projet de méthanisation
- ✓ informer la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois des différentes phases du projet et de l'avancement des travaux ainsi que du bilan à l'issue de la seconde année du projet.
- ✓ intégrer un membre de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au sein du un comité de pilotage du projet
- ✓ développer, au-delà d'échanges techniques, le transfert de technologie avec les entreprises locales afin que les retombées scientifiques, techniques, et économiques des dits travaux soient favorables au déploiement du projet
- ✓ signer au moins une convention de partenariat avec une nouvelle entreprise au 31 décembre 2012.

ARTICLE 3 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois accordera à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn une subvention d'investissement au 31 décembre 2012 dans les conditions d'engagements des parties. Le montant global et maximum de la subvention sera de 5 750.00 €, sur la base de la dépense d'investissement subventionnable de 11 500 € définie en annexe.

Le versement de la subvention sera effectué sur présentation d'un bilan détaillé des dépenses et certifié par le Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn, accompagné d'un appel de fonds auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois attestant de la mobilisation des moyens à hauteur de la somme considérée et de la signature d'une convention partenariat avec une nouvelle entreprise. Les justificatifs seront joints.

ARTICLE 4 : SUIVI ET ÉVALUATION

Afin de garantir une bonne mise en œuvre de la présente convention, chacune des parties s'engage à désigner, au plus tard trente jours après sa signature, un interlocuteur chargé du suivi du dossier.

Les interlocuteurs désignés se réuniront en tant que de besoin pour assurer le suivi de mise en œuvre du présent accord, chaque réunion donnant lieu à compte-rendu.

ARTICLE 5 : PROMOTION

La signature de la convention pourra s'effectuer de manière protocolaire ou par échange de courrier.

Les parties s'engagent à en assurer la promotion, notamment via une communication sur leurs sites web respectifs et autres publications.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention court de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

Pour cas de force majeure, ou tout autre motif sérieux (insuffisances graves, négligences, non respect des engagements), la présente convention pourra être résiliée par les deux parties avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle deviendra alors caduque au septième jour suivant la réception de la dénonciation.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout litige sera de la compétence du Tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Albi, le
En deux exemplaires originaux

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois

Le Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn

Philippe BONNECARRÈRE

Jean-Michel GENAUX

ANNEXE 1

Les dépenses relatives à la deuxième année du projet sont détaillées ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant en €
Frais de fonctionnement	
- Frais de personnel	
Ingénieur expert	3000
Ingénieur chargé de projet 0,3 ETP	8900
Technicienne 0,3 ETP	5600
- Frais de déplacements des personnels	300
Investissements	
Sonde H ₂ S	1500
Pompes à impulseur	3000
Logiciel de lecture de données de pH et T° en continu + enregistrement	2000
Dépenses externes d'investissement	5000
Petit matériel, fournitures, produits de labo (2000)	
Sous-traitance : Analyses composés toxiques- Maintenance (3000)	
Frais de gestion	900
TOTAL	30 200 €

Financement du projet pour la 2^{ème} année :

Ressources propres EPLEFPA du Tarn	21 450
Contribution extérieure privée :	
Entreprise OCEO Environnement	3 000
Contribution extérieure publique :	
Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	5 750
TOTAL GENERAL	30 200 €